

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

La voix des grandes entreprises

www.afep.com





Le mot

Laurent Burelle, Président

L'année 2019 a été ponctuée d'événements majeurs, du Brexit à la réorientation stratégique des politiques commerciales internationales, engendrant incertitudes et instabilité dans le monde et pour nos entreprises. Dans cet environnement mouvant, l'Afep, interlocuteur vigilant et privilégié des pouvoirs publics français et européens, poursuit activement sa mission : défendre les grandes entreprises françaises.

Face aux transformations profondes à l'œuvre, l'Afep évolue. Une forte présence à Bruxelles, des compétences renforcées pour mieux accompagner les entreprises sur les sujets climatiques, sociétaux ou encore de commerce international complètent son expertise traditionnelle.

Forte du concours direct des dirigeants et des experts des entreprises adhérentes, l'Afep a fait valoir les attentes des grandes entreprises françaises tant sur le plan national que dans les grandes négociations commerciales. Elle s'est pleinement emparée du sujet des investissements étrangers en soulignant la nécessaire combinaison entre leur libéralisation et les régimes de protection et de filtrage. Elle a œuvré pour une meilleure prise en compte des activités en transition dans le développement de la finance durable. Souhaitant contribuer à renforcer les liens entre les PME et les grandes entreprises françaises, l'Afep a organisé une nouvelle édition du Top, l'occasion de plus de 800 rencontres entre dirigeants d'entreprises.

En 2020, de nombreux chantiers seront ouverts. En France, la réforme des retraites doit être l'occasion de restaurer

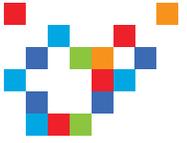
« Climat, commerce, fiscalité internationale : tout en restant l'interlocuteur privilégié et vigilant des pouvoirs publics français, l'Afep évolue pour mieux accompagner les grandes entreprises sur des enjeux qui se jouent aujourd'hui de plus en plus en dehors de nos frontières . »

les équilibres sans peser sur le coût du travail et l'emploi ; la féminisation des instances dirigeantes des entreprises, sujet que l'Afep a déjà largement investi, sera également au cœur de l'actualité. Les entreprises sont mobilisées pour un Pacte productif permettant d'alléger les prélèvements obliga-

toires pour mieux les accompagner dans la transition numérique et écologique. De même, la loi sur la Recherche devra favoriser tous les leviers de croissance. Sur le plan européen et international, la mise en œuvre de l'agenda de la nouvelle Commission européenne en matière de transition écologique et numérique, de renouvellement de la politique de concurrence, de protection des entreprises européennes contre le « dumping environnemental », d'orientations sur la gouvernance des entreprises ou encore les négociations fiscales à l'OCDE seront autant d'enjeux majeurs pour nos entreprises.

Au service des grandes entreprises depuis sa création, l'Afep a su se transformer afin d'intégrer au mieux les problématiques de ses adhérents, des plus locales aux plus globales. Je veillerai au cours des prochains mois à ce que cette transformation se poursuive, tout en restant fidèle à « l'ADN » d'efficacité qui caractérise notre association.

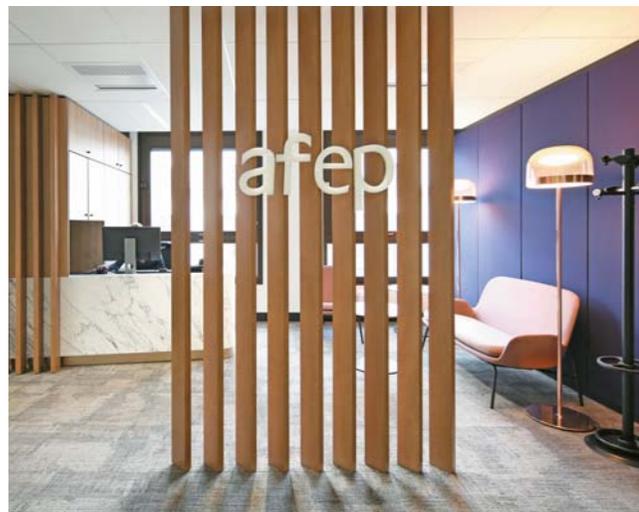
Enfin et surtout, au cours de l'année 2019, l'Afep s'est comme d'habitude très fortement positionnée en interlocuteur exigeant de tous les pouvoirs publics sur de nombreuses thématiques fiscales, budgétaires, juridiques et commerciales ; nous poursuivrons notre mission dans cet esprit. ●



Sommaire

L'Afep

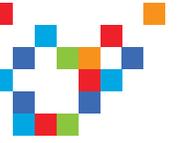
Qui sommes-nous ?	4
Chiffres clés	5
Notre gouvernance	6
Nos adhérents	7
L'édito	11
Point de vue	13
Evénements	15
Nos publications	17



Photos : Boris_Perraud@Colliers International France

Les thématiques & expertises

Economie 21	Environnement, Energie & Climat 45
Réussir le pari de la compétitivité et de l'attractivité de la France, facteurs clés de la prospérité et de la cohésion sociale	Mieux intégrer l'écologie à la stratégie des entreprises dans un cadre équitable
Fiscalité 25	Responsabilité sociétale des entreprises 49
Promouvoir une fiscalité favorable à la création de valeur sur notre territoire	Pour des entreprises responsables et actrices des grands enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux
Droit des affaires & Gouvernance 29	Commerce international 53
Moderniser le droit des affaires et promouvoir une gouvernance d'entreprise transparente et responsable	Pour des relations commerciales efficaces, équilibrées et durables
Travail, Emploi & Protection sociale 33	L'Afep à Bruxelles 57
Favoriser les créations d'emplois et le dialogue social dans un monde en mutation	Contribuer à l'accroissement de la prospérité en Europe
Droit économique 37	Nos interactions
Assurer des règles du jeu équitables dans le domaine des réglementations économiques	Réunions des entreprises avec les pouvoirs publics et les décideurs économiques 61
Financement des entreprises 41	Groupes de travail et consultations 62
Pour un financement sécurisé et durable de l'activité économique	



L'Afep, la voix des grandes entreprises françaises.

Les entreprises réunies au sein de l'Afep ont l'ambition d'une France qui joue pleinement son rôle au sein de l'Europe et dans la mondialisation.

A Paris comme à Bruxelles, l'Afep porte la voix de ses adhérents auprès des pouvoirs publics français et des institutions européennes. Elle met à contribution l'expérience et la vision des dirigeants des sociétés membres, à travers son conseil d'administration et des groupes de travail qui définissent les actions à mener dans l'intérêt de la croissance et de l'emploi. Ses travaux sont fondés sur des analyses objectives de la situation des entreprises et sur de nombreuses comparaisons internationales.

Ecosystème réactif et apolitique, l'Afep constitue un espace de rencontres privilégié entre les entreprises adhérentes, les responsables politiques, les parlementaires et les administrations françaises et européennes.

Nos objectifs

- Contribuer au développement d'une économie française et européenne compétitive
- Développer le rôle des actionnaires
- Nouer un dialogue constructif entre grandes entreprises, pouvoirs publics français et institutions européennes
- Proposer des réponses pragmatiques pour promouvoir un environnement législatif et réglementaire favorable au développement des entreprises
- Fédérer l'engagement des grandes entreprises en faveur du tissu productif, des territoires, de l'environnement et des jeunes

Notre éthique

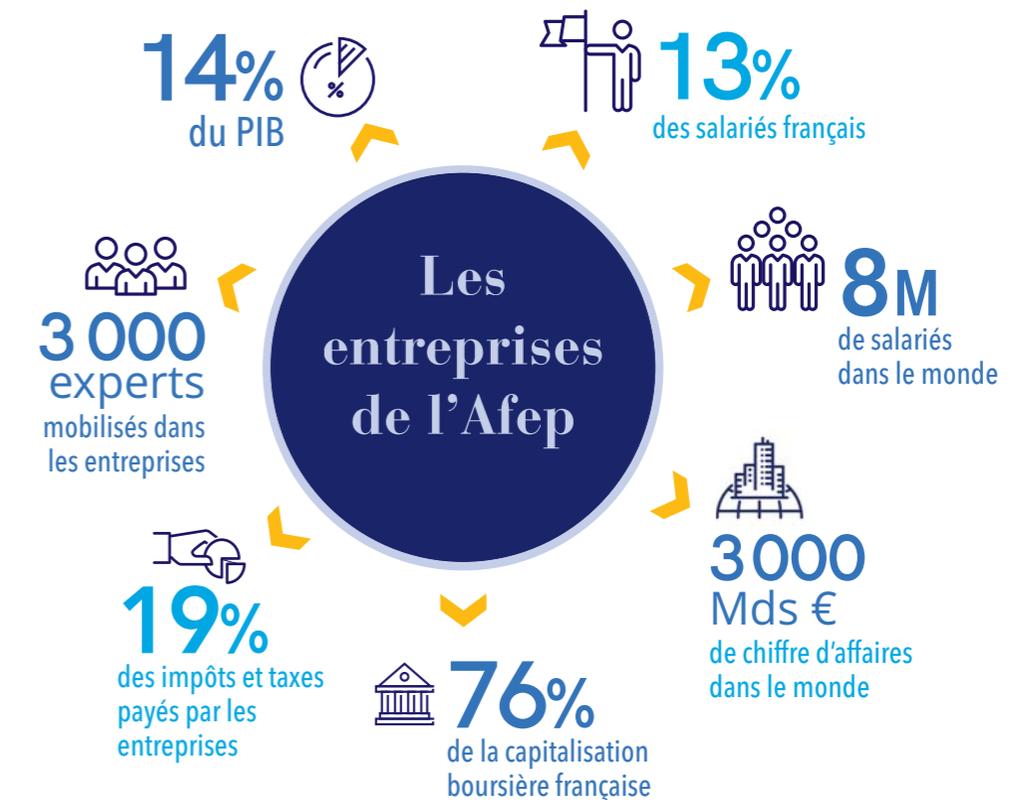
Nos principes

- Transparence et professionnalisme.
- Respect des législations nationales et européennes.
- Indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et des partis politiques.
- Egalité de traitement des entreprises membres selon le principe « un adhérent = une voix ».

L'Afep est enregistrée auprès de la HATVP. Notre charte éthique détaillée est à consulter sur le site www.afep.com.

www.afep.com

Une association qui compte

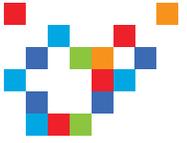


+ 200
réunions entre entreprises
et avec les pouvoirs publics

30
collaborateurs

Le siège à Paris,
un bureau
à Bruxelles

7,5M€
de budget



Notre gouvernance

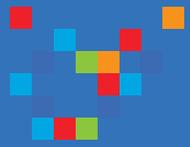
Le Conseil d'administration



Nos adhérents

113 grandes entreprises

- | | | | |
|-------------------------------------|----------------------|----------------------------|-----------------------------|
| ACCOR | EIFFAGE | IMERYS | ROTHSCHILD & CIE BANQUE |
| ADECCO FRANCE* | ELIOR GROUP | INGENICO | SAFRAN |
| AFM (Association Familiale Mulliez) | ELIS | INTERNATIONAL SOS | SANOFI |
| AIRBUS | ENGIE | IPSEN | SCHLUMBERGER SA* |
| AIR FRANCE KLM | ERAMET | JCDECAUX | SCHNEIDER ELECTRIC SA |
| AIR LIQUIDE | ESSO SAF* | KERING | SCOR |
| ALSTOM | EURAZEO | KINGFISHER FRANCE* | SFR GROUP |
| ARCELORMITTAL FRANCE* | EURONEXT | KORIAN | SIEMENS FRANCE SAS* |
| ARKEMA | EUTELSAT SA | LAGARDERE SCA | SOCIETE DES PETROLES SHELL* |
| ARTEMIS | FAURECIA | LAZARD FRERES | SOCIETE GENERALE |
| AXA | FFP | LEGRAND SA | SODEXO |
| BIOMERIEUX | FIVES | L'OREAL | SOLVAY* |
| BNP PARIBAS | FNAC DARTY | LVMH - MOET HENNESSY LOUIS | SONEPAR |
| BOLLORÉ | GALERIES LAFAYETTE | VUITTON | STMICROELECTRONICS NV* |
| BOUYGUES | GE France* | MANPOWER* | SUCDEN |
| BUREAU VERITAS | GECINA | MERSEN | SUEZ |
| CAPGEMINI | GENERALI FRANCE* | MICHELIN | TARKETT |
| CARREFOUR SA | GETLINK | NATIXIS | TECHNICOLOR |
| CASINO GUICHARD PERRACHON | GROUPAMA | NESTLE FRANCE* | TECHNIPFMC* |
| CMA CGM | GRUPE BIC | NEXANS | THALES |
| COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN | GRUPE INDUSTRIEL | NEXITY | TIKEHAU CAPITAL |
| COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM | MARCEL DASSAULT | ORANGE | TOTAL |
| CONSTELLIUM* | GRUPE ROCHER | PERNOD RICARD | UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD |
| COVIVIO | GRUPE SEB | RAMSAY GENERALE DE SANTE | VALEO |
| CREDIT AGRICOLE SA | HERMES INTERNATIONAL | REMY COINTREAU | VALLOUREC |
| CRITEO | HSBC FRANCE* | RENAULT SAS | VEOLIA |
| DANONE | IBM FRANCE* | REVEVOL* | VINCI |
| EDENRED | ICADE | REXEL | VIVENDI |
| | ILIAD | ROQUETTE FRERES | WENDEL |



Nos domaines d'expertise

10 secteurs clés de la vie des entreprises

Fiscalité

- Impôts sur les sociétés • Fiscalité de groupe
- Innovation
- Impôts de production • Coût du travail
- Fiscalité de l'épargne et du capital
- Fiscalité européenne et internationale

Gouvernement d'entreprise

- Elaboration du Code de gouvernement d'entreprise
- Suivi des évolutions et des pratiques de place
- Recommandations en lien avec les acteurs clés

Droit des affaires

- Droit des sociétés • Actionariat salarié
- Relations avec les investisseurs et agences de conseil en vote • Droit civil

Travail, emploi & protection sociale

- Relations collectives de travail
- Formation, apprentissage, assurance chômage
- Sécurité Sociale, régimes complémentaires

Négociations commerciales internationales

- Politique commerciale européenne
- Négociation des accords commerciaux
- Protection des investissements
- Brexit

Economie

- Conjoncture nationale et internationale
- Macroéconomie et Finances Publiques
- Etudes et analyses

Responsabilité sociétale des entreprises

- Notation et reporting extra-financiers
- Entreprise et droits humains
- Devoir de vigilance • Lutte contre la corruption

Droit économique & propriété intellectuelle

- Concurrence • Consommation
- Protection et libre circulation des données
- Propriété intellectuelle

Environnement, climat & énergie

- Transition énergétique • Changement climatique
- Economie circulaire
- Villes durables • Biodiversité

Financement des entreprises & marchés financiers

- Union des marchés de capitaux
- Obligations de reporting des sociétés cotées
- Relations avec les régulateurs
- Audit et gestion des risques

L'équipe



François Soulmagnon
Directeur général



Stéphanie Robert
Directeur



Eudoxe Denis
Conseiller du Président



Nicolas Ragache
Chef Economiste



Laetitia de La Rocque
Affaires Fiscales



Amina Tarmil
Affaires Fiscales



Odile de Brosse
Service juridique



Julie Leroy
Affaires Sociales



Emmanuelle Flament-Mascaret
Affaires commerciales & PI



Lé Quang Tran Van
Affaires Financières



François-Nicolas Boquet
Environnement & Énergie



Elisabeth Gambert
RSE & Affaires internationales



Marc Poulain
Négociations internationales



Laurence Ville
Développement



Jérémie Pèlerin
Affaires Européennes



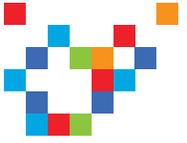
Justine Richard-Morin
Affaires Européennes



Françoise Stephan
Assistante



Sylvie Bertaux
Assistante



L'édito

François Soulmagnon, Directeur général

« L'Afep dialogue avec les décideurs publics pour améliorer la prise en compte des enjeux actuels des entreprises. »

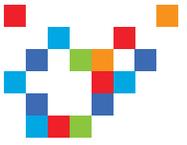
L'Afep, au cœur de l'élaboration de la norme juridique.

Dans un environnement instable et parfois imprévisible, l'Afep, par son expérience et sa compétence, s'est imposée comme partie prenante incontournable de la production législative, tant au plan national qu'europpéen et international.

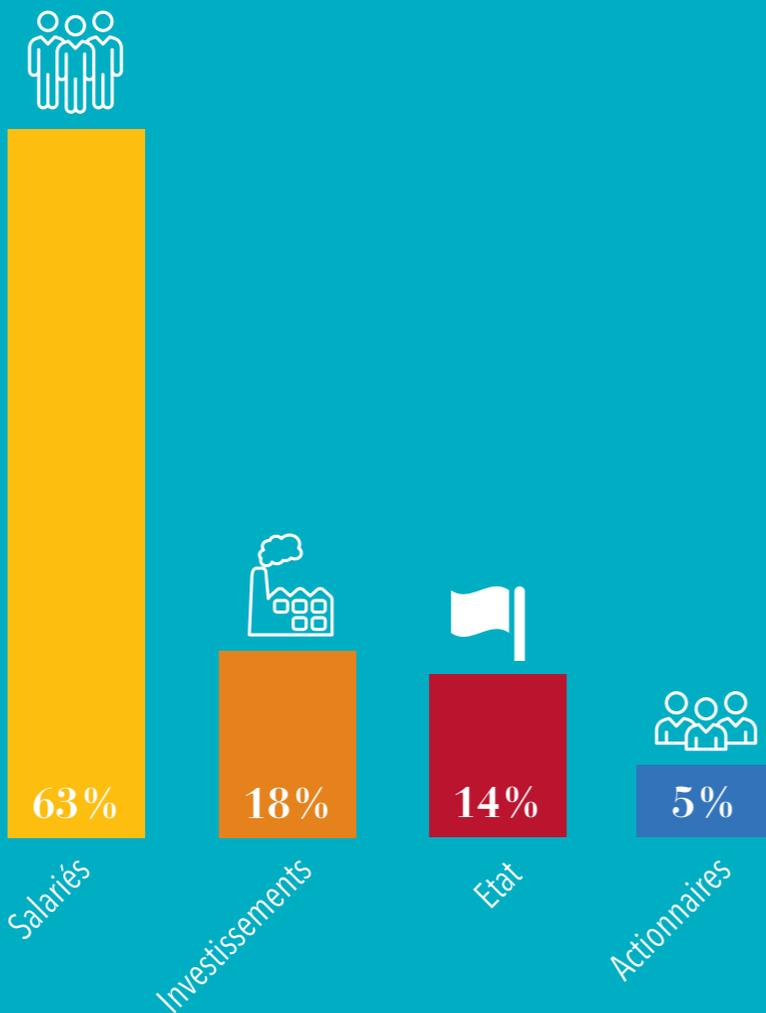
L'action concrète de l'Afep repose sur l'engagement des dirigeants d'entreprise et une expertise juridique et technique unique. A partir des priorités définies par le conseil d'administration et le Président de l'Afep, l'équipe concentre ses efforts sur des projets précis au profit des entreprises. En amont du processus de création normative ou en réaction à l'actualité, en mesurant l'impact des mesures, l'Afep oriente les décideurs publics, pour éviter les écueils et améliorer la prise en compte des enjeux actuels de l'entreprise.

Compte tenu du rôle et du poids des grandes entreprises françaises, l'Afep dispose de toute l'attention des pouvoirs publics. En agissant concrètement pour accroître la compréhension des grands acteurs privés par les responsables politiques et par l'administration, l'Afep participe à la santé économique du pays, à la recherche de l'intérêt général, tant à court qu'à long terme, tant à Paris qu'à Bruxelles.

Ainsi, l'Association produit, au quotidien, en anticipation et en réaction, une forte valeur ajoutée par sa participation active à un dialogue éclairé entre les grandes entreprises françaises et l'Etat ●



Quel partage de la valeur ajoutée des grandes entreprises ?



Source : enquête Afep auprès de ses adhérents – 2018



Point de vue

Stéphanie Robert, Directeur

La valeur ajoutée créée par les entreprises est partagée entre rémunération des collaborateurs, contributions aux charges publiques et investissements pour l'avenir.

Création et partage de la valeur : les grandes entreprises sont au rendez-vous

Le « juste équilibre » de ce partage détermine à la fois leur croissance future et l'efficacité de leur organisation immédiate. Il traduit l'importance simultanée pour les entreprises du capital humain, des investissements matériels et immatériels, et de leur participation au financement des dispositifs publics, nationaux comme territoriaux.

Les différentes études menées sur ce sujet montrent à la fois une forte convergence et une grande stabilité dans le temps. Ainsi, de l'enquête auprès des entreprises de l'Afep, il ressort que leurs salariés reçoivent 63 % de la valeur ajoutée créée et l'Etat – au sens large – 14 %. 18 % de la valeur ajoutée sont consacrés aux investissements et autres charges de financement (dotations aux amortissements et intérêts d'emprunt) ; les entreprises font ainsi levier sur leurs capitaux et leurs résultats pour financer leur déploiement et préparer l'avenir. In fine, les actionnaires en perçoivent de l'ordre de 5 % sous forme de dividendes.

Les investissements en capital physique, financier et humain préparent l'avenir. Les changements écono-

miques et sociaux qui s'annoncent, qu'ils soient liés à l'évolution technique, aux défis environnementaux ou à l'évolution des demandes sociales, sont consi-

dérables. Dans ce contexte de transformations à l'œuvre, il nous faut collectivement répondre aux défis et aux attentes des citoyens et saisir les opportunités qui s'ouvrent. Ceci nécessite des moyens importants. Les grandes entreprises ont à cet égard une capacité d'innovation et de transformation considérable dont elles ont engagé la mobilisation.

Mais qui dit partage de la valeur et affectation à ces changements, dit au préalable création de valeur !

Pour accompagner ou accélérer ces transformations, une création de valeur à la hauteur des ambitions est nécessaire. Ceci suppose un environnement économique, juridique et fiscal porteur. Si les marges des entreprises se sont améliorées, si les grandes entreprises ont su se moderniser et rester compétitives, le poids des prélèvements obligatoires exceptionnellement élevé en France pèse toujours sur la création de valeur, et donc sur l'emploi et l'investissement.

Leur réduction est un défi majeur pour notre pays qui implique notamment une politique délibérée et durable de baisse de la dépense publique ●



“Des points d’entrée directs et au niveau stratégique dans les grands groupes”

“Une mise en relation rapide et efficace avec des grands groupes”

“Un formidable coup de pouce !”

“Un vrai échange sur la stratégie de mon entreprise”

“Des opportunités business très concrètes avec des grands groupes”



Laurence Ville, Directrice du Développement

LE TOP

Le grand tête-à-tête des patrons pour la croissance, un rendez-vous incontournable.

Lancé en 2018 à l’initiative du Président de l’Afed, Laurent Burelle, LE TOP rassemble au cours d’une matinée 40 dirigeants de grands groupes membres de l’Afed et 400 dirigeants de PME/ETI venus de toute la France. La deuxième édition s’est tenue le 9 février 2019 au CESE (Conseil Economique Social et Environnemental).

Cet événement, unique en son genre, permet aux dirigeants de PME de s’entretenir en tête-à-tête avec des patrons de grandes entreprises pour parler stratégie, innovation, déploiement à l’international... Ces rencontres se déroulent selon un format de speed-dating : 800 entretiens en une matinée pour échanger sur des ambitions de développement et des idées nouvelles. Un événement marqué par un grand dynamisme et une volonté commune de

faire émerger des projets et des solutions au service de la croissance. 83% des PME participantes ont estimé que ces rendez-vous leur offraient de réelles opportunités de développement.

LE TOP revient pour une troisième édition en 2020, et donnera cette année une large place à des PME proposant des solutions dans le domaine de la transition écologique ●

400 + 40 = 800
 dirigeants de PME-ETI dirigeants de grandes entreprises entretiens



*L'Afep
publie régulièrement,
à destination du public
et de ses membres,
le fruit de sa recherche
dans ses
domaines d'expertise*

Nos publications

Scénario Energie Climat

*Rapport établi par
The Shift Project pour l'Afep
incitant à établir
leurs propres analyses
prospectives climatiques.*



Activisme actionnarial

*Des propositions pour un
meilleur encadrement des
comportements activistes.*

Féminisation des instances dirigeantes

*Nos propositions pour renforcer
la mixité des équipes
dirigeantes, promouvoir
les femmes et faire évoluer les
mentalités ainsi que
les règles du jeu.*



Politique commerciale de l'Europe

*Nos priorités pour la politique
commerciale communautaire. Des
messages forts sur la compétitivité
des entreprises européennes sur la
scène mondiale, la nécessité d'une
meilleure mise en œuvre des accords
de commerce, les zones géographiques
et les règles commerciales à privilégier.*

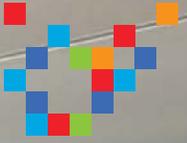
10 Chantiers pour l'UE

*Alors que l'Europe entre dans
un nouveau cycle,
nous détaillons ses défis
prioritaires pour les cinq
prochaines années.*



Rapport sur le reporting RSE

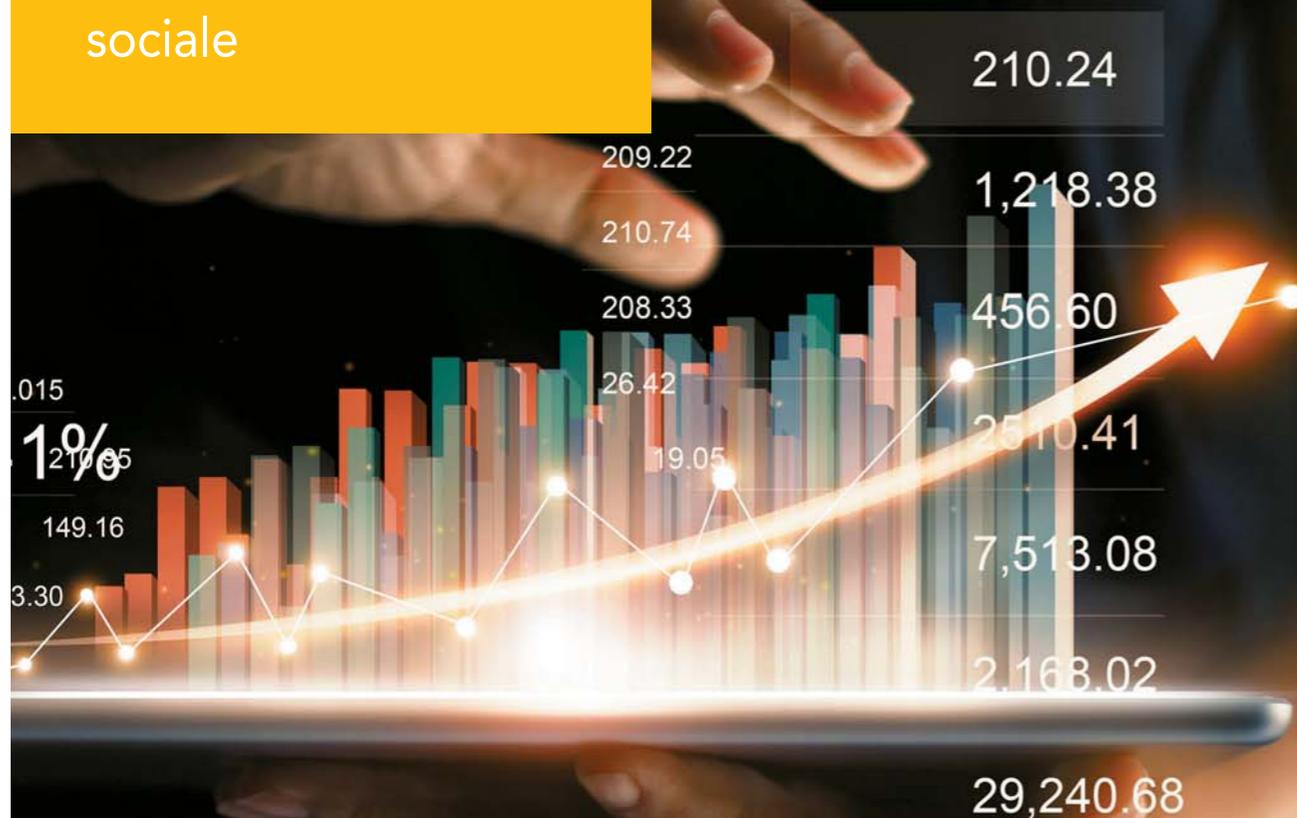
*Nos pistes pour délimiter
et définir les informations
essentielles au sein des rapports
RSE (social, environnemental
et sociétal).*



Thématiques & expertises

ÉCONOMIE	21
FISCALITÉ	25
DROIT DES AFFAIRES & GOUVERNANCE	29
TRAVAIL EMPLOI & PROTECTION SOCIALE	33
DROIT ÉCONOMIQUE	37
FINANCEMENT DES ENTREPRISES	41
ENVIRONNEMENT ÉNERGIE & CLIMAT	45
RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES	49
COMMERCE INTERNATIONAL	53
L'AFEP À BRUXELLES	57

Réussir le pari de la compétitivité et de l'attractivité de la France, facteurs clés de la prospérité et de la cohésion sociale



Temps forts

● **Le ralentissement de la croissance mondiale s'est confirmé** au fil des trimestres, de manière plus ou moins marquée suivant les pays d'Europe avec un changement de régime particulièrement marqué en Allemagne.

● **Pour autant, en 2019, le ralentissement économique mondial ne s'est pas mué en crise.** Les risques, du Brexit aux négociations commerciales, modérés par une politique monétaire singulière, n'ont pas entravé la croissance des entreprises françaises.

● **Les banques centrales ont maintenu voire amplifié leurs conditions accommodantes.** Les taux français souverains à 10 ans sont devenus négatifs alors que l'inflation n'est pas repartie, ouvrant des débats sur le sens de cette nouvelle « normalité ».

● **La transformation de l'industrie, des services et de la finance s'est parallèlement accélérée.** La décennie s'ouvre sur un cycle économique où créativité et innovation des entreprises seront déterminantes alors que se profilent des ruptures majeures du côté de l'offre avec les biotechnologies, IA, 5G, l'énergie ou de la demande, avec des modifications de comportements de consommation.

● **La lutte contre le réchauffement climatique a confirmé son caractère essentiel,** ouvrant des questions sur les enjeux sociaux et matériels de la transition et entraînant la recherche de solutions et l'accélération des décisions des régulateurs, producteurs et consommateurs.

4 sujets à suivre en 2020 :

- **Politique monétaire :** la revue stratégique de la BCE évaluera sa politique monétaire sans précédent.
- **Loi de programmation des finances publiques :** l'assainissement des finances publiques et une fiscalité plus compétitive restent à confirmer.
- **Chaînes de valeur mondiales :** le débat sur la production internationale se poursuit avec le recentrage national des politiques américaines et chinoises ; les entreprises françaises, investisseurs internationaux de premier plan, sont face à des risques croissants.
- **Marché du travail :** à 8,5 %, la France connaît encore un chômage élevé. La croissance 2020 dépend de sa réduction et de la possibilité de dépasser les difficultés de recrutement.



Nicolas Ragache, Chef Economiste

La recherche et le développement au cœur d'un nouveau cycle économique.

En 2019, les grandes économies mondiales ont continué de se structurer autour de leur R&D : la Chine avec le plan 2025, les Etats-Unis et ses grands centres d'innovation, l'Allemagne avec le plan Industrie 4.0... à l'instar de la France qui peut s'appuyer sur ses centres d'innovation, le dynamisme de sa recherche privée et la qualité de sa recherche publique. Le pacte productif et la loi de programmation de la recherche pourraient confirmer ces orientations nationales.

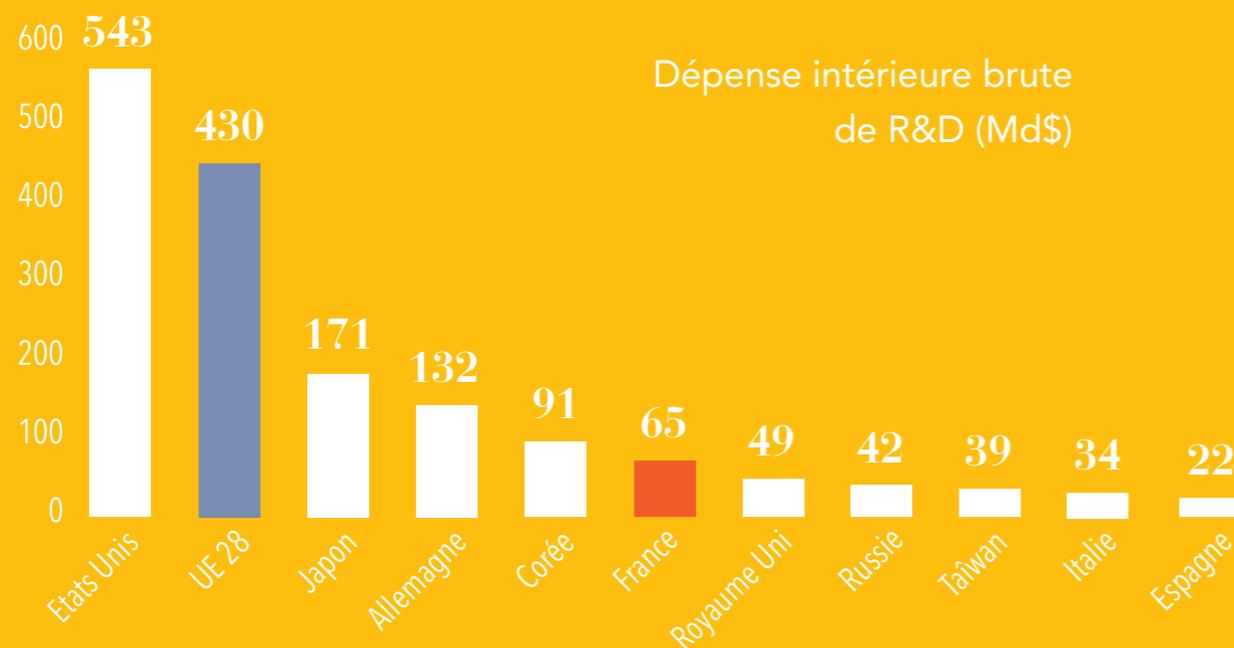
Les entreprises, moteurs de la croissance, investissent de plus en plus en amont dans les laboratoires et le recrutement de chercheurs. Cette recherche est désormais plus concurrentielle, avec des équipes plus mobiles, de nouveaux acteurs, dont les modèles de valorisation incorporent de potentielles ruptures technologiques et de nouvelles organisations de recherche partenariale ou public-privé.

Les entreprises françaises investissent dans les technologies mondiales les plus en pointe et figurent parmi les plus innovantes. Elles ont ainsi doublé en 20 ans le

nombre de leurs chercheurs, désormais 225 000, avec un effort de R&D en proportion. Les statistiques sous-estiment cependant encore trop souvent la plus large créativité des grandes entreprises françaises en omettant de mesurer des domaines où elles innovent plus que les autres, comme le luxe.

Néanmoins, les moyens globaux de R&D des Etats-Unis, de la Chine, de l'Allemagne sont de 2 à 9 fois plus élevés que ceux de la France. Il est donc stratégique de continuer à soutenir la capacité des entreprises à innover par un environnement favorable à l'initiative privée mais aussi à travers des régulations financières, fiscales et concurrentielles attractives. Ainsi, la protection de la propriété intellectuelle, le droit de la concurrence, le capital-risque, le droit des données et des échanges internationaux doivent mieux prendre en compte l'importance de l'innovation. Enfin, pour soutenir le développement de la R&D en France, il faut également améliorer l'articulation de la recherche publique et privée et soutenir les formations d'excellence qui anticipent les besoins de demain.

Investissement en R&D: un enjeu pour la croissance future



Source : OCDE 2017

Promouvoir une fiscalité favorable à la création de valeur sur notre territoire



Temps forts

- **La baisse du taux d'IS enfin amorcée** : après plusieurs reports des baisses annoncées, le taux de l'IS va enfin diminuer à compter de 2020. L'Afep s'est fortement mobilisée en ce sens, soulignant le décalage avec nos principaux partenaires et l'importance de cette décade pour la localisation des activités à valeur ajoutée en France.
- **Définition d'une fiscalité internationale favorable** : alors que la redéfinition des règles de répartition des assiettes imposables en cours à l'OCDE va bien au-delà des seules activités du *numérique*, l'Afep a mis en lumière les conséquences négatives qui pourraient en résulter pour les grandes entreprises industrielles mais aussi pour les finances publiques françaises. Elle participe activement à la construction d'une solution conforme aux intérêts français.
- **Protection du capitalisme familial** : l'Afep s'est mobilisée avec succès pour préserver le dispositif du pacte Dutreil sur les transmissions d'entreprises.
- **Promotion d'une diplomatie fiscale** : face aux positions prises par certaines administrations étrangères, l'Afep relaie auprès des pouvoirs publics nationaux et européens les difficultés rencontrées par les entreprises et promeut une « diplomatie fiscale » à même de préserver les intérêts des entreprises et des Etats européens.
- **Amélioration des relations avec l'administration** : appelant de longue date à une nouvelle relation avec l'administration fiscale, l'Afep soutient le partenariat fiscal mis en œuvre en 2019. Elle est force de propositions pour développer le dispositif.
- **Sécurisation face au risque pénal** : saisi par l'Afep, le Conseil constitutionnel, tout en validant la suppression du *verrou de Bercy*, a précisé que l'application des pénalités fiscales susceptibles d'entraîner des poursuites pénales devait être appréciée entité par entité.



Imposition des grandes entreprises :
Prélèvements sur le travail et impôts sur les bénéficiaires en tête

total : **71 Mds €**



Source : enquête 2019 auprès des adhérents de l'Afep



Laetitia de La Rocque, Directeur des Affaires Fiscales
Amina Tarmil, Directrice adjointe des Affaires Fiscales

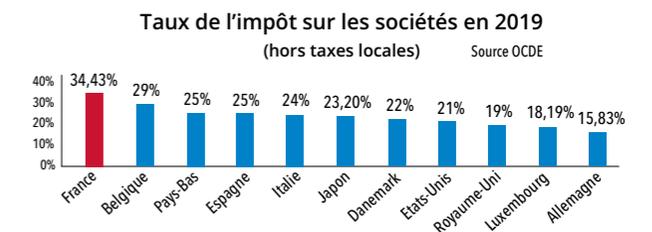
Baisse des prélèvements obligatoires sur les entreprises : une priorité.

Annoncé par le président de la République en avril 2019, le Pacte productif devrait contenir une baisse des impôts pesant sur la production.

Cette annonce répond à une demande réitérée des entreprises, compte tenu du niveau de ces prélèvements dans notre pays : ils sont **77 % plus élevés que ceux grevant le résultat des entreprises allemandes**, en raison, notamment, des cotisations patronales et taxes pesant sur le travail. De fait, le coût du travail, en particulier celui des personnels qualifiés, devra faire partie des réflexions quant au champ des prélèvements qui seront concernés par la baisse promise.

Pour restaurer la compétitivité des entreprises, les mesures annoncées devront par ailleurs se traduire par une baisse nette des prélèvements obligatoires pesant sur les entreprises : les allègements mis en œuvre devront être financés par des économies budgétaires ; il ne saurait être envisagé de les compenser par la hausse corrélative d'autres prélèvements, notamment par la fiscalité écologique ou les charges sociales.

En parallèle de la réflexion sur les impôts de production, l'avancée des travaux en cours à l'OCDE visant à introduire un **impôt minimum sur les filiales étrangères des groupes internationaux** pourrait relancer le débat sur le taux d'impôt sur les sociétés de notre pays. En effet, si les Etats, sous couvert de lutte contre la concurrence fiscale, parvenaient à un accord sur une assiette et un taux d'impôt mondialement unifiés sur les filiales, alors le taux de l'impôt sur les sociétés du pays de siège pourrait devenir l'unique référentiel d'attractivité d'un territoire. Selon l'issue des travaux, peut-être faudra-t-il que la France aille plus vite, et plus loin, que la baisse déjà engagée.



Moderniser le droit
des affaires et
promouvoir
une gouvernance
d'entreprise transparente
et responsable



Temps forts

- **Say on pay** : l'ordonnance relative à la rémunération des mandataires sociaux, publiée en novembre 2019, sur transpose largement la directive européenne sur les droits des actionnaires. Elle introduit, de ce fait, un dispositif particulièrement complexe, peu lisible pour les actionnaires, et sans doute le plus exigeant d'Europe.
- **Lutte contre la corruption** : de nombreux échanges ont été organisés entre les équipes de l'Agence française anti-corruption et les entreprises permettant une meilleure appréhension des modalités et finalités du contrôle des procédures de prévention et de détection de la corruption déployées par les entreprises.
- **Des réflexions pour protéger les entreprises françaises contre l'extraterritorialité de certaines législations** : conscient des difficultés rencontrées par les entreprises, le gouvernement a engagé réflexions et consultations notamment pour réformer la loi de blocage. L'Afep suit attentivement les différentes étapes de la réforme qui doit déterminer les opérateurs éligibles à un dispositif de protection. Toutefois, le meilleur équilibre entre protection et défense des intérêts des entreprises reste complexe à définir. L'Afep a également plaidé pour une mesure protégeant la confidentialité des avis des juristes afin d'éviter aux entreprises françaises de fournir à des autorités étrangères des documents susceptibles in fine de se retourner contre elles.
- **Des mesures de simplification attendues depuis longtemps** : la loi de simplification et d'actualisation du droit des sociétés, enfin adoptée en juillet 2019, reprend de nombreuses mesures soutenues par l'Afep. Notamment, le vote d'abstention en assemblée générale est désormais décompté du nombre de voix exprimées. Cette mesure, applicable dès les assemblées de 2020, nécessite d'adapter le formulaire de vote, s'agissant notamment de la possibilité de déposer des résolutions nouvelles en séance, sujet sensible.
- **Pour un meilleur encadrement des comportements activistes** : si la ligne n'est pas facile à tracer entre le comportement légitime d'un actionnaire qui fait valoir ses opinions et celui dont le comportement est manifestement abusif, les entreprises de l'Afep ont considéré qu'il était primordial d'agir sur l'asymétrie d'information et d'imposer à tout actionnaire, préalablement au lancement d'une campagne auprès d'investisseurs en vue d'influer sur leur stratégie d'investissement ou sur leur vote, de faire preuve de transparence vis-à-vis de la société quant aux informations qu'il divulgue aux autres actionnaires, ainsi que sur le montant de sa participation dans le capital de la société. Elles souhaitent également un meilleur encadrement des ventes à découvert.



Odile de Brosses, Directrice du Service Juridique

Les entreprises à l'écoute de leurs parties prenantes.

La gouvernance des grandes entreprises évolue et se transforme. Dans le sillage des recommandations du rapport Notat-Senard (« *L'entreprise, objet d'intérêt collectif* », mars 2018), la loi Pacte consacre la notion d'intérêt social, à laquelle est adjointe la prise en considération des enjeux sociaux et environnementaux. Les sociétés s'emparent progressivement de la notion de raison d'être en se positionnant sur les enjeux de durabilité.

Moins de deux ans après la dernière révision du code Afep-Medef, on constate que la pratique qui consiste, pour les actionnaires, à avoir un accès direct à des membres du conseil d'administration est désormais bien assise. Elle permet au conseil de mieux comprendre les attentes des actionnaires et, à ces derniers, d'avoir une vision plus fine du fonctionnement du conseil. Ce dialogue revêt une acuité particulière dans un contexte marqué par la montée en puissance d'un certain activisme actionnarial porté par des fonds, dont certains ont une vision court-termiste et des méthodes agressives, mais aussi par l'influence croissante des *proxys advisors* sur le résultat des votes en assemblée générale.

L'Europe n'est pas absente de ce débat. Dans le cadre de son plan d'action sur la finance durable, la Commission réfléchit à l'opportunité d'imposer aux conseils d'administration l'obligation d'élaborer une stratégie de croissance

durable, prévoyant notamment l'exercice d'une diligence appropriée tout au long de la chaîne de valeur et de clarifier les règles en vertu desquelles les administrateurs sont censés agir dans l'intérêt à long terme de l'entreprise.

Si les objectifs de mixité au sein des conseils d'administration sont atteints, **la part des femmes reste encore insuffisante dans les Comex /Codir** et plus largement au sein du top 100 des entreprises. Pour contribuer à renforcer la mixité dans les instances dirigeantes, l'Afep a poursuivi les actions de mentoring et publié un Vademecum réunissant les bonnes pratiques mises en œuvre par les groupes. Convaincue que la *soft law* est la solution la plus adaptée pour progresser, **le code Afep-MEDEF inscrit désormais la mixité au cœur des préoccupations du conseil d'administration et recommande la publication des objectifs de féminisation, des moyens mis en œuvre** et de l'horizon de temps pour y parvenir. Ces engagements publics, prenant en considération les spécificités de chaque entreprise, permettront de s'engager durablement sur la voie du progrès sans imposer de quotas uniformes, inadaptés aux instances dirigeantes.

Mixité des instances dirigeantes



Des conseils d'administration largement féminisés

43,6% de femmes
au sein des conseils
du SBF 120

Une ambition partagée :
renforcer la féminisation des instances de direction

19% de femmes au sein
des comités de direction
du SBF 120

Chiffres 2019 – Source : Rapport 2019 du HCE (Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes)

Favoriser les créations d'emplois et le dialogue social dans un monde en mutation



Temps forts

- **Index égalité femmes hommes : les grandes entreprises obtiennent de bons résultats.** Avec en moyenne une note supérieure à 85, les grandes entreprises se situent dans l'ensemble bien au-delà du seuil minimum requis de 75. Impliquée dans la construction de l'index, l'Afep a contribué à lever certaines interrogations suscitées par le projet initial, ce qui a permis une bonne appropriation par les entreprises ainsi qu'une prise de conscience de certains axes de progrès.
- **Une harmonisation des plans d'épargne retraite favorable au dynamisme de l'économie :** alors que la loi PACTE réorganise les régimes de retraite d'entreprise, sans toutefois en modifier les paramètres fiscaux et sociaux, les échanges avec les pouvoirs publics ont permis de clarifier les nouvelles règles (amélioration de la portabilité, simplification des transferts vers les nouveaux produits...). L'évolution de ces régimes devra être articulée avec la future réforme des retraites qui prévoit de plafonner l'assiette des cotisations au régime universel aux rémunérations inférieures à 3 fois le plafond de la sécurité sociale.
- **Apprentissage et stages de 3^{ème} :** à la suite des différentes réformes de la formation, le recrutement d'apprentis a augmenté dans plus de la moitié des grandes entreprises de l'Afep. Elles contribuent ainsi pleinement à la forte progression, depuis 2018, de ce dispositif, dont l'efficacité sur l'intégration des jeunes dans l'emploi a largement fait ses preuves.
Conscientes de l'importance de favoriser l'accès des jeunes - notamment ceux des zones prioritaires - au monde de l'entreprise, les entreprises de l'Afep s'engagent pour les accueillir dans le cadre des stages de 3^{ème}. En 2019, elles ont ainsi proposé plus de 5000 stages supplémentaires
- **Prime exceptionnelle de fin d'année : une forte mobilisation des grandes entreprises.** L'Afep a travaillé à la sécurisation juridique du dispositif et a accompagné ses adhérents qui ont largement répondu à l'appel du gouvernement les incitant à verser une prime exceptionnelle à leurs salariés, dans le contexte de la crise des gilets jaunes.



Apprentissage

+16%
de contrats enregistrés en 2019



368 000
jeunes en formation dans les entreprises

Source : enquête Dares (<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/rapports-poem-dec-2019.pdf>)



Julie Leroy, Directrice des Affaires Sociales

Le dialogue social gagne en intérêt et en efficacité.

En créant une instance unique, le comité social et économique (CSE), les ordonnances du 22 septembre 2017 visaient notamment à simplifier et à rationaliser le dialogue social en entreprise. Les entreprises avaient jusqu'au 31 décembre 2019 pour le mettre en place.

Pour cela, grandes entreprises et partenaires sociaux ont activement négocié ces deux dernières années. Il ressort de l'enquête menée par l'Afep auprès de ses membres qu'en 2019 **plus de 90 % des grandes entreprises avaient mis en place leurs CSE par voie d'accord collectif**. Les négociations ont naturellement porté sur les moyens et l'organisation à mettre en place pour que le CSE puisse accomplir ses nouvelles missions de manière efficace. La représentation de proximité, les conditions de travail et la sécurité ont également été au cœur des préoccupations des entreprises et des représentants du personnel. Globalement la diminution du nombre de mandats ne s'est pas traduite par une diminution du nombre de représentants, ceux-ci cumulant souvent plusieurs mandats auparavant.

L'appropriation complète de la réforme prendra cependant du temps. Ces transformations profondes obligent chaque acteur à sortir de sa sphère habituelle et à reconsidérer ses positions. Plusieurs années seront nécessaires pour que toutes les opportunités ouvertes par la réforme soient effectives.

Les enjeux de sécurisation juridique, de modernisation du dialogue social, le recours à de nouveaux outils de négoc-

iation, l'efficacité de la représentation du personnel et l'assouplissement des règles régissant la transformation des entreprises sont plus que jamais d'actualité. **Dans un contexte d'accélération des transformations, les entreprises ont besoin d'un cadre juridique leur permettant de s'adapter rapidement et efficacement** aux nouvelles organisations, aux nouveaux marchés et à la concurrence internationale. Les réformes de 2017 ont constitué un signal positif à destination des entreprises. Elles ont contribué à amorcer une baisse du chômage. Il est essentiel de poursuivre dans cette voie et, parallèlement, d'engager la baisse du coût du travail qualifié.

Réforme des retraites : travailler plus reste nécessaire pour assurer l'équilibre.

Les enjeux économiques et sociaux de la réforme des retraites sont majeurs pour les entreprises et leurs salariés. L'Afep souligne la nécessité d'assurer l'équilibre du futur régime sans accroître ni le coût du travail ni la fiscalité du capital ; à cet égard, l'augmentation du taux de la contribution dé plafonnée est très regrettable. Par ailleurs, la mise en place du régime universel assis sur les rémunérations dans la limite de 3 fois le plafond annuel de la sécurité sociale implique que soient définies les conditions permettant aux salariés dont la rémunération se situe entre 3 et 8 PASS de constituer une épargne retraite dans des conditions fiscales et sociales au moins équivalentes à celles qui existent actuellement.

Assurer des règles
du jeu équitables
dans le domaine
des réglementations
économiques

Temps forts

- **Recours collectifs : trouver le juste équilibre en Europe.** L'Afep plaide pour une définition resserrée des entités capables de lancer des contentieux et la responsabilisation de ces acteurs (prohibition des dommages punitifs / maintien du principe du "perdant-payeur"). Elle souligne également l'importance d'encadrer les contentieux transfrontières - pour limiter le forum shopping - et le financement de ces actions - pour éviter le développement de pratiques qui, comme aux Etats Unis, profitent à des structures spécialisées dans ces contentieux plutôt qu'aux consommateurs.
- **Réforme de la concurrence en France : préserver les droits de la défense.** Alors que les autorités nationales de concurrence souhaitent moderniser les outils dont elles disposent pour faciliter et accélérer leurs missions, l'Afep a souligné les risques d'atteinte aux droits de la défense des entreprises, notamment du fait de l'allègement des procédures de sanction devant l'Autorité de la Concurrence (ADLC). L'examen du projet de loi en 2020 sera l'occasion de proposer des aménagements permettant aux entreprises de mieux faire valoir leurs droits de la défense.
- **Délais de paiement : contribuer à réduire les retards.** Deux dispositions ont été introduites dans le code de commerce pour contribuer à réduire les retards de paiement inter-entreprises : la mention explicite de l'adresse

de facturation permettra d'expédier la facture là où elle doit être traitée ; l'ajout du numéro du bon de commande sur les factures permettra d'accélérer le règlement en facilitant le rapprochement avec la commande. En outre, la loi de Finances pour 2020 rend la facturation électronique obligatoire (entre 2023 et 2025) dans les relations interentreprises.

- **RGPD : accompagner (encore) sa mise en œuvre.** La mise en œuvre du RGPD reste complexe. L'Afep a accompagné les entreprises dans la rédaction d'une méthodologie commune pour tenter de résoudre de façon cohérente les complexités rencontrées dans les relations entre responsable de traitement et sous-traitants et contribuer à la révision des lignes directrices européennes sur ce sujet.

- **Economie circulaire : vigilance pour les consommateurs.** Si la lutte contre l'obsolescence programmée est légitime, l'extension de la garantie légale de conformité, proposée dans la loi sur l'économie circulaire et conçue pour remplacer des produits non conformes, n'est pas l'outil adéquat pour encourager la durabilité des produits. L'Afep regrette cet amalgame qui risque in fine de porter préjudice au consommateur.



La propriété intellectuelle : essentielle pour l'innovation



Sources : Rapport INPI 2018 - Office de l'UE pour la propriété intellectuelle



Emmanuelle Flamment-Mascaret,
Directrice Affaires Commerciales et Propriété intellectuelle

A environnement économique mondialisé, approches globalisées !

Les activités des entreprises de l'Afep se développent en Europe mais aussi à l'international. A ce titre, elles réclament des règles de jeu équitables entre l'Europe et le reste du monde, notamment dans les zones géographiques où les systèmes économiques sont devenus ultra concurrentiels et sont régis par des principes différents.

A cet égard, les distorsions de concurrence avec les pays tiers doivent être prises en compte lors de l'examen des opérations de concentration par les autorités de concurrence. Les prises de contrôle d'entreprises européennes par des entreprises extra-européennes devraient être analysées notamment au regard du statut de ces dernières (entreprises publiques) ou des aides /subventions reçues dans leur pays d'origine. L'analyse du marché pertinent doit également considérer la concurrence au niveau mondial et la concurrence potentielle future dans des horizons temporels cohérents avec la réalité économique.

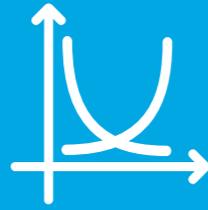
L'accélération des transformations liée à la montée en puissance du numérique requiert une vision stratégique et globale de l'activité économique comme des régulations. Ces dernières doivent offrir un cadre pragmatique permettant l'émergence de nouveaux acteurs. La future révision en 2020 de la directive e-commerce sera l'occasion, pour les entreprises, de faire valoir l'importance de tirer les enseignements des évolutions technologiques les plus récentes.

Les entreprises sont attentives à réduire les retards de délais de paiement avec leurs fournisseurs. En 2020, elles participeront aux réflexions de Place destinées à mieux faire connaître et à développer l'usage de l'affacturage inversé collaboratif qui laisse aux fournisseurs la possibilité de recourir, facture par facture, à l'affacturage inversé.

Pour un financement
sécurisé et durable
de l'activité
économique

Temps forts

- **Règlement « Abus de marché » : pour un allègement de certaines obligations non pertinentes.** Dans la perspective de la prochaine révision du règlement européen sur les abus de marché, les entreprises ont plaidé pour la simplification de plusieurs obligations aujourd'hui mal adaptées, concernant notamment la tenue de listes d'initiés, les déclarations des transactions des dirigeants et les sondages de marché.
- **Instruments dérivés : une simplification bienvenue du reporting :** La révision du règlement européen sur les instruments dérivés de gré à gré (EMIR) a permis d'obtenir des allègements utiles contribuant à faciliter le financement des entreprises européennes, tels que l'exemption de notification pour les transactions intragroupes et le transfert de la responsabilité de la notification à la contrepartie financière.
- **L'Europe accorde un sursis aux indices de référence critiques.** Afin de faciliter la transition vers le nouveau cadre européen, les professionnels ont obtenu un report au 31 décembre 2021 de la date de disparition des indices critiques non conformes au règlement européen sur les indices de référence (indices « -ibor » notamment).
- **Le règlement « Prospectus » et la présentation des facteurs de risque.** La présentation des facteurs de risques a été largement remaniée : seuls les risques matériels et spécifiques doivent être présentés dans les documents d'enregistrement et les prospectus, les risques les plus importants étant présentés en premier dans chaque catégorie. Dès lors que l'impact potentiel est décrit de manière adéquate, les entreprises n'ont pas l'obligation d'utiliser une échelle pour hiérarchiser leurs risques, ni de donner une information quantitative.
- **Audit légal :** Le bilan de la réforme de l'audit légal dressé par l'Afep, trois ans après sa mise en œuvre, a permis de souligner que les comités d'audit sont bien sensibilisés au thème de l'indépendance et aux nouvelles règles d'approbation des services autres que de certification légale. Formalisation et standardisation accrues du fait de la réforme ne sont toutefois pas toujours un progrès. Les entreprises restent inquiètes de la concentration du marché de l'audit légal, rendant complexe la rotation des mandats. Confrontées au besoin d'aligner les mandats dans les groupes, les entreprises souhaitent un aménagement des règles de démission des commissaires aux comptes.



Investissements des grandes entreprises

70 Mds€
par an

▼

21,6%
de leur valeur ajoutée

Source : Les entreprises en France - Collection Insee Référence - Edition 2019



Le Quang Tran Van, Directeur des Affaires Financières

Finance durable : il est impératif de prendre en compte les activités en transition.

Les règlements européens sur les indices de référence climatiques, les obligations d'information des investisseurs, et la classification (taxonomie) des activités durables ont été adoptés par le Parlement européen et le Conseil.

Il est encore difficile, à ce stade, d'évaluer les impacts de ces textes pour les entreprises. Cependant, les critères pour identifier les activités durables ainsi que les activités en transition ou « facilitantes » (facilitant la transition d'autres activités) **pourraient être trop restrictifs et exclure beaucoup d'activités et d'entreprises**. Ces sociétés pourraient en conséquence être touchées par des mouvements de réallocation d'actifs et voir leurs conditions de financement se dégrader alors même que nombre d'entre elles sont engagées dans des projets de transformations favorables à la transition écologique.

Les mesures de mise en œuvre de ces textes devant être définies dans les prochains mois, **l'enjeu pour l'Afep sera de poursuivre le dialogue avec les investisseurs** afin d'identifier leurs besoins et de définir les indicateurs utiles. A cet égard, la nouvelle obligation faite aux entreprises par le règlement "Taxonomie" de publier la part

durable de leur chiffre d'affaires, de leurs investissements et de leurs charges d'exploitation montre **le risque d'une inflation d'informations non pertinentes**.

Deux autres sujets nécessiteront également une attention particulière en 2020. Il s'agit d'une part des **travaux européens sur les écolabels** et, d'autre part, des discussions autour d'une **comptabilité extra-financière ou durable**.

En l'état du règlement « Taxonomie », une activité économique sera considérée durable si :

- elle contribue significativement à au moins l'un des 6 objectifs (atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines, transition vers une économie circulaire, prévention et contrôle de la pollution et enfin protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes), sans nuire aux autres objectifs,
- elle respecte des conditions minimales en matière sociale ainsi que les critères techniques.

Mieux intégrer
l'écologie à la
stratégie des
entreprises dans
un cadre équitable



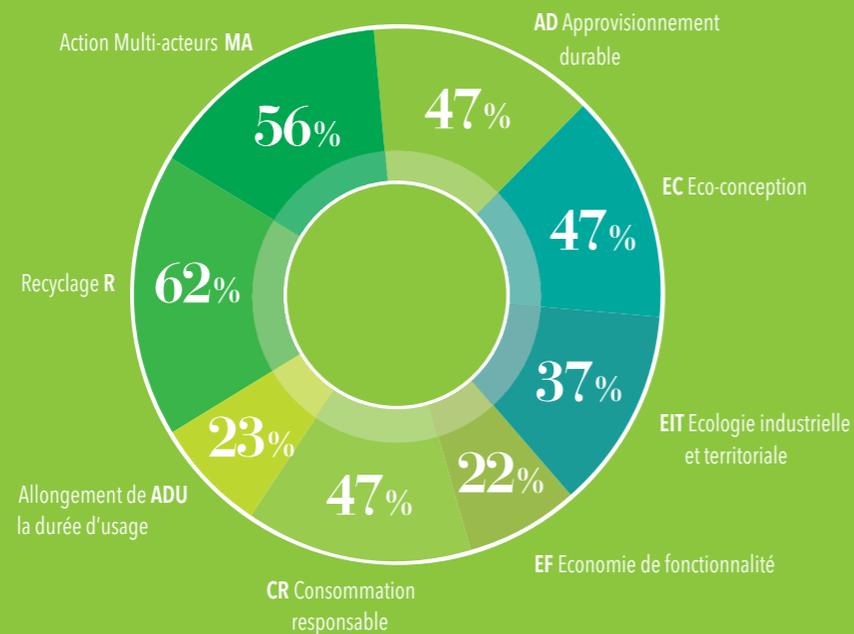
Temps forts

- **Changement climatique** : face à des objectifs politiques européens très ambitieux, l'Afep met l'accent sur les conditions de déclenchement des investissements. Alors que l'Union européenne s'est entendue sur l'objectif de - 40 % d'émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2030 - objectif qui pourrait être renforcé dans le *Green deal* porté par la nouvelle Commission - et que la France a adopté un objectif de neutralité en gaz à effet de serre à 2050, l'Afep a souligné tout au long de l'année auprès des pouvoirs publics la nécessité de stimuler l'investissement des entreprises par une politique favorisant la R&D et l'innovation et d'engager une simplification législative et réglementaire. Elle a particulièrement insisté sur la nécessité d'encourager davantage la mise en œuvre des projets de l'économie réelle.
- **Publication en novembre 2019 par l'Afep d'une étude réalisée par le think tank The Shift Project** à l'attention des entreprises afin de les accompagner dans la conception de leurs scénarios énergie-climat. L'étude recommande un travail de prospective interne avant toute communication externe.
- **Objectiver le débat public sur les outils permettant une égalisation des conditions de concurrence carbone** : l'Afep a lancé une étude afin d'éclairer le débat européen sur les outils les plus efficaces pour intégrer la contrainte carbone dans les échanges internationaux et assurer un level playing field aux entreprises européennes. Les résultats sont attendus au 1^{er} semestre 2020.
- **Une mobilisation continue des entreprises en faveur de l'économie circulaire**. Comme en 2017 et en 2018, l'Afep a suivi la mise en œuvre des engagements volontaires en faveur de l'économie circulaire pris par les entreprises, démarche qui rassemble 125 engagements de 37 entreprises de 20 secteurs d'activité différents. L'objectif est de favoriser le dialogue avec les parties prenantes, fondé sur des faits et des chiffres, et de poursuivre l'innovation et les investissements. Dans le cadre du projet de loi contre le gaspillage et pour l'économie circulaire, l'Association a souligné l'importance d'adopter des mesures opérationnelles et réalisables. Elle regrette que de nombreuses dispositions soient adoptées sans étude d'impact et de faisabilité.



Economie circulaire : les entreprises s'engagent sur tous les leviers, de l'amont à l'aval

Pourcentage des actions
utilisant chaque levier



Depuis 2017, les entreprises de l'Afep prennent des engagements volontaires en faveur de l'économie circulaire qui s'appuient sur tous les leviers

(Schéma extrait du rapport Suivi des engagements économie circulaire de fin 2019)



François-Nicolas Boquet, Directeur Environnement, Energie, Climat

“ Entreprises : pourquoi il est fondamental de concevoir des scénarios énergie climat sur-mesure ? ”

Les entreprises doivent plus que jamais anticiper un environnement d'affaires instable résultant, pour partie, du changement climatique. Dans ce cadre, les membres de l'Afep ont souhaité développer un outil pour leur permettre de mieux appréhender les évolutions dans le domaine, saisir les risques et les opportunités propres à chaque organisation, et optimiser les prises de décisions stratégiques.

Initiée en septembre 2018 avec la contribution de 15 entreprises membres et rendue publique à l'automne 2019, l'étude du **Shift Project pour l'Afep** vise à aider les entreprises à ne pas se laisser enfermer dans une réponse univoque à une question fréquemment posée par les investisseurs ou des organisations non gouvernementales : *“êtes-vous aligné avec les objectifs de l'Accord de Paris ?”*

L'étude encourage les entreprises à établir une **analyse prospective sur-mesure des enjeux climatiques** à partir de scénarios développés en interne, en les fondant sur

des narratifs décrivant l'environnement d'affaires propre à chaque entreprise.

En effet, l'étude démontre que les **grands modèles publics de prévision climatique existants sont inadaptés aux usages des entreprises** car ils reposent sur des hypothèses de travail inopérantes, comme par exemple une croissance constante du PIB à un niveau élevé sans aucune rétroaction sur le climat ou sur un niveau d'efficacité énergétique global très élevé et jamais atteint à ce jour.

Grâce à cette approche, concrète et pertinente, les entreprises pourront élaborer et publier des informations en s'appuyant sur le cadre proposé par la *Task force on climate financial-related disclosures* (TCFD) ou sur les nouvelles lignes directrices « climat » de la Commission européenne relatives au *reporting* extra-financier.



Pour des entreprises responsables et actrices des grands enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux

Temps forts

- **Loi sur le devoir de vigilance : une mise en œuvre complexe en France.** Les grandes entreprises françaises sont parmi les plus engagées pour maîtriser leurs risques environnementaux et sociaux, mais les défis restent importants car leurs chaînes d'approvisionnement, complexes et mondiales, ne peuvent être totalement maîtrisées par elles-seules. La mise en œuvre de la loi sur le devoir de vigilance montre que la gestion des risques relève d'une multitude d'acteurs publics et privés, dont la coopération étroite est essentielle. L'Afep souligne l'intérêt des initiatives multi-parties prenantes pour les entreprises, comme par exemple celles mises en place par l'OIT, permettant de joindre leurs forces avec celles d'autres acteurs, notamment dans des pays à faible gouvernance.
- **Devoir de vigilance européen : comment éviter la concurrence déloyale ?** Alors que l'UE envisage de se doter d'une législation comparable à celle de la France sur le devoir de vigilance, l'Afep a mis en garde la Commission européenne contre l'insécurité juridique créée par le dispositif français, et contre la concurrence déloyale opérée par des entreprises non-européennes peu soucieuses de leur impact social ou environnemental. Une législation punitive - française ou européenne - ne traite pas les causes profondes des impacts négatifs sur

les chaînes d'approvisionnement qui sont la protection insuffisante offerte par certains cadres juridiques hors UE et la défaillance d'États à faible gouvernance.

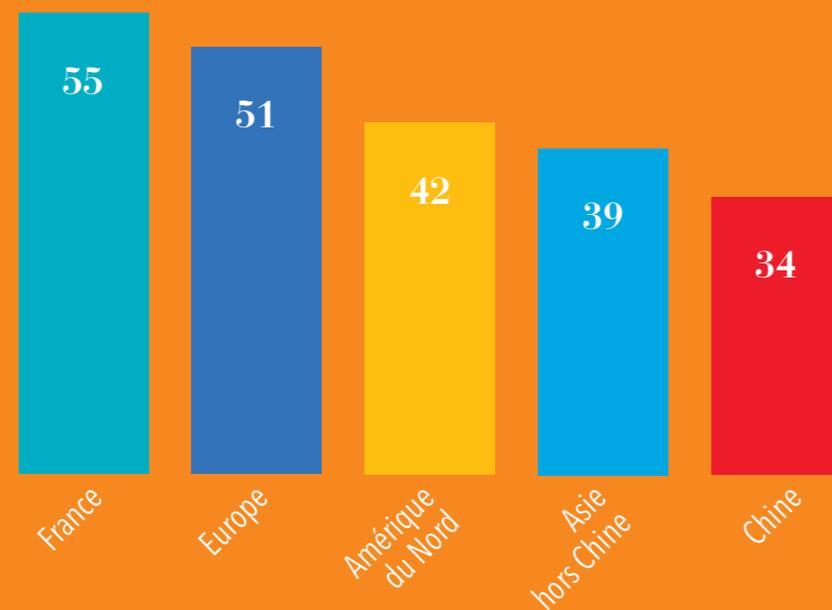
- **Reporting RSE :** l'Afep participe activement au EU Corporate Reporting Lab de l'EFRAG, qui a pour objet d'identifier et de diffuser les meilleures pratiques de reporting non financier dans l'UE. L'EFRAG sera également chargé de contribuer à l'élaboration du futur standard européen de reporting environnemental et social des entreprises.

- **Notation extra-financière : pour une transparence renforcée des agences.** L'Afep a rédigé, début 2019, des recommandations demandant aux agences de notation extra-financière qui évaluent les performances sociales ou environnementales des entreprises, d'adhérer à un code de conduite et d'être plus transparentes, notamment sur leurs méthodologies. Plusieurs d'entre elles ont accepté de faire évoluer leurs pratiques. L'Afep plaide pour un cadre européen contraignant de transparence minimum (méthodologie, sources d'information, garanties de qualité des analyses, prévention et gestion des conflits d'intérêt...). Prenant en compte ces préoccupations, la Commission a lancé un appel d'offres pour une étude approfondie des prestations fournies par les agences.



Les grandes entreprises françaises, leaders mondiaux de la RSE

Indice Ecovadis de performance RSE 2019



L'Indice Performance/Risque EcoVadis mesure l'évolution des performances de 33 000 entreprises en matière de responsabilité sociale (RSE)



Elisabeth Gambert, Directrice RSE et Affaires internationales

Vers une rationalisation du reporting environnemental et social des entreprises.

La donnée extra-financière, c'est-à-dire l'information publiée par l'entreprise sur son impact social, environnemental et sociétal, est aujourd'hui au centre de l'attention.

D'une part, le législateur européen demande aux investisseurs d'informer le public sur les impacts environnementaux et sociaux de leurs investissements, d'autre part, il exige des entreprises la publication d'informations de plus en plus détaillées sur les risques de leurs activités. Se pose alors avec urgence la question du référentiel de reporting de ces données, pour éviter que chacun travaille avec sa propre méthodologie, rendant la comparaison difficile. Si l'on souhaite améliorer la qualité des analyses de la performance extra-financière des entreprises, qui conduisent aujourd'hui à des résultats peu corrélés, la définition d'un socle commun solide d'informations pertinentes et utiles est indispensable.

Les entreprises de l'Afep souhaitent que l'Europe joue un rôle central dans la construction d'un reporting non-financier plus cohérent. De multiples initiatives privées co-existent aujourd'hui sans converger réellement. La participation des entreprises est essentielle pour garantir

que les informations soient porteuses de sens, à la fois pour les entreprises et leurs parties prenantes.

Sur le plan français, l'Afep a mis en exergue la grande complexité du cadre de reporting, où de multiples dispositions se superposent sans véritable cohérence, au détriment de la lisibilité de l'information. L'Afep s'est ainsi attachée à proposer une rationalisation des différentes obligations incohérentes inscrites dans les lois françaises.

Reporting RSE : vers un référentiel harmonisé en Europe, voire dans le monde ?

Le rachat des principales agences européennes de notation extra-financière par les acteurs américains, qui ont pris de l'avance en matière de normalisation du reporting extra-financier, interroge directement la souveraineté européenne. La Commission européenne doit proposer en 2020, la révision de la directive sur la publication d'informations non-financières. L'Afep souhaite que les concurrents étrangers qui opèrent dans l'UE soient soumis aux mêmes exigences de transparence et de conduite responsable des affaires que les entreprises européennes et françaises.

Pour des relations
commerciales
efficaces, équilibrées
et durables

Temps forts

- **Brexit : des mesures d'accompagnement indispensables.** De nombreuses demandes des entreprises pour assurer l'accompagnement du retrait britannique dans l'UE et en France ont été prises en compte (accès aux services financiers de base, séjour et droits des salariés britanniques, droits de sécurité sociale des salariés revenant en France, etc.).
- **Pour une mise à jour de la stratégie de la politique commerciale européenne.** L'Afep a recensé les priorités des entreprises : une Union européenne plus forte vis-à-vis des Etats-Unis et de la Chine, une meilleure mise en œuvre des accords de commerce, l'ouverture des marchés de l'ASEAN et de l'Afrique et un renforcement des disciplines de level playing field et du commerce numérique (cf zoom). La nouvelle Commission a déjà annoncé la création d'un poste de responsable en chef de l'application des accords de commerce.
- **Ratification du CETA : un accord positif pour l'économie française.** Lors de la première lecture devant l'Assemblée nationale, l'Afep a plaidé avec succès pour la ratification du CETA (accord de libre-échange UE-Canada) en mettant en avant les gains pour les entreprises françaises et l'économie dans son ensemble (accroissement des exportations françaises de biens et de services, essor des investissements croisés).
- **Les investissements directs étrangers : vecteur de croissance pour les entreprises.** Le colloque organisé le 1^{er} octobre par l'Afep sur le rôle des investissements directs étrangers dans le développement des entreprises a réuni plus de 250 participants et a vu s'exprimer des représentants des entreprises, des institutions internationales et le Ministre des Affaires étrangères. L'événement a permis d'expliquer l'importance de la libéralisation des investissements, des régimes de protection et du filtrage des investissements étrangers.
- **Pour une Protection des Investissements transfrontaliers dans l'UE :** L'Afep a protesté contre le démantèlement des traités bilatéraux d'investissement, laissant les entreprises sans réelle garantie. Les discussions avec la Commission européenne ont permis de faire prendre en considération la nécessité d'un nouveau cadre de protection au niveau européen.
- **Tensions commerciales avec les Etats-Unis : pour une solution négociée.** Dans les contentieux commerciaux sur les subventions à Airbus et la taxe sur les services numériques, l'Afep a plaidé auprès des autorités américaines en vue d'une solution négociée et a demandé que les mesures compensatoires des Etats-Unis demeurent proportionnelles aux dommages allégués.



Investissements directs à l'étranger

une source importante de revenus
pour l'économie française

Montant du
déficit commercial

59 M€



Montant des revenus tirés
des filiales implantées à
l'étranger

69 M€

Si les grandes entreprises réalisent en moyenne 20 % de leur chiffre d'affaires en France, elles y emploient plus d'un tiers de leurs salariés. Les revenus des IDE permettent à leur tour l'investissement dans la recherche et dans la production et soutiennent l'emploi en France.

Sources : INSEE / Banque de France



Marc Poulain, Directeur Négociations Commerciales Internationales

Pour une Europe-puissance qui compte et s'affirme dans la guerre commerciale.

Dans le contexte d'affrontement sino-américain, l'UE doit renforcer l'autonomie de sa politique commerciale à l'égard de ses partenaires et garantir à ses entreprises une égalité de traitement avec leurs concurrents sur les marchés mondiaux. La sécurité économique des entreprises implique de lutter contre l'extraterritorialité des sanctions américaines et d'améliorer rapidement le cadre de filtrage des investissements directs étrangers.

Pour assurer le respect des engagements pris par les pays tiers, l'UE doit effectuer un meilleur suivi de l'application des accords, mobiliser plus souvent les mécanismes de règlement des litiges, appliquer les sanctions prévues en cas de violation et recourir aux instruments de défense commerciale modernisés contre les pratiques commerciales déloyales.

La réforme de l'OMC et la sauvegarde du multilatéralisme constituent un enjeu crucial pour l'UE. Toutefois, la priorité économique doit être donnée à la négociation d'accords bilatéraux et/ou plurilatéraux ambitieux, en ciblant les zones à fort potentiel de croissance, tels que les pays de l'ASEAN ou l'Afrique.

Enfin, l'UE doit combiner, dans ses accords commerciaux, les engagements d'accès au marché et les règles opposables en matière de concurrence, subventions et de normes environnementales et sociales pour assurer une concurrence équitable. La compétitivité de l'UE passera également par des règles adaptées à la numérisation des échanges.

L'Afep a lancé en 2019 une étude « commerce et climat » pour des résultats attendus au printemps 2020. L'étude analysera notamment l'impact climatique et économique de plusieurs types de mesure de politique commerciale, dont la taxe carbone aux frontières, pour identifier les instruments permettant de concilier au mieux la lutte contre le changement climatique et le développement des flux commerciaux, et réduire ainsi les écarts de compétitivité « carbone » entre l'UE et le reste du monde.

Contribuer
à l'accroissement
de la prospérité
en Europe



Temps forts

- **Elections européennes et nouvelle Commission : anticiper les changements institutionnels** : L'Afep a fait valoir 10 propositions pour le nouveau mandat du Parlement et de la Commission. Elle travaille à nouer des contacts avec les parlementaires et les équipes des Commissaires, afin de contribuer aux réflexions et débats au cours des cinq prochaines années.
- **Finance durable** : L'Afep a intensifié ses actions sur les sujets intéressant les entreprises (taxonomie, reporting non-financier, agences de notation extra-financière, gouvernance durable), afin de faire entendre leur voix dans un débat dominé par les acteurs financiers.
- **EMIR** : des allègements significatifs ont été obtenus pour simplifier les transactions sur dérivés.
- **Autorités européennes de supervision** : les négociations ont abouti à une réforme plus modeste que prévu et plus respectueuse des compétences des autorités nationales.
- **Mobilité des sociétés** : les transferts de sièges au sein de l'Union sont facilités, malgré une procédure qui reste lourde.
- **CBCR public** : la poursuite du blocage du texte au Conseil permet d'éviter que les entreprises européennes soient les seules à publier des informations sensibles susceptibles de les fragiliser vis-à-vis de leurs concurrents hors UE.
- **Lanceurs d'alerte** : le texte européen finalement adopté donne aux lanceurs d'alerte la possibilité de saisir les canaux de signalement externes avant les canaux internes à l'entreprise, contrairement au droit français.
- **Mise à jour de la stratégie de la politique commerciale** : L'Afep a fait connaître les priorités des entreprises (États-Unis, Chine, mise en œuvre des accords, ouverture des marchés asiatiques et africains, level playing field, commerce numérique).
- **Investissements transfrontaliers dans l'UE** : l'action de l'Afep est parvenue à susciter un débat sur la prise de conscience de la nécessité d'adopter un nouveau cadre de protection.



Les 10 chantiers de l'Afep pour une Europe attractive, compétitive et durable



- 1 Garantir un financement plus efficace et plus stable de l'économie réelle sur le long-terme
- 2 Assurer que les investissements européens et étrangers soient bien protégés au sein de l'UE
- 3 Reprendre la main pour définir les règles fiscales qui permettront à l'Europe d'être attractive et à ses entreprises de rester compétitives
- 4 Moderniser le reporting des entreprises en intégrant les enjeux de compétitivité
- 5 Préserver la contribution positive des entreprises à la société, sans qu'elles se substituent aux Etats
- 6 Mieux défendre les intérêts européens dans les relations commerciales internationales
- 7 Adapter le contrôle des concentrations aux enjeux de la mondialisation
- 8 Construire une diplomatie fiscale de l'Union européenne pour mieux défendre les entreprises européennes
- 9 Franchir un « mur » d'investissements bas carbone sans précédent
- 10 Eliminer les distorsions de concurrence hors UE



Jérémie Pélerin, Directeur des Affaires Européennes
Justine Richard-Morin, Directeur adjoint des Affaires Européennes

Construire une Europe plus attractive et plus puissante.

L'Union européenne est entrée en 2019 dans un nouveau cycle politique, avec l'élection du Parlement européen, de la Commission et du Président du Conseil européen. A cette occasion, l'Afep a proposé les 10 chantiers qu'elle juge prioritaires pour les cinq prochaines années, afin d'alimenter les réflexions des institutions.

L'intégration du marché unique constitue un moteur indispensable de leur croissance, mais les entreprises doivent affronter une spectaculaire inflation réglementaire. Les chantiers appellent à un changement de paradigme : pour l'Afep, la réglementation ne doit plus viser uniquement la stabilité ou la protection du consommateur et des investisseurs, mais doit également **devenir un outil de compétitivité tant interne, qu'externe, à la hauteur des transformations actuelles, notamment en matière de changement climatique.**

Ce changement de paradigme est absolument nécessaire pour que l'Union européenne reste un moteur de la croissance mondiale et crée davantage d'emplois.

C'est pourquoi nous appelons l'Union européenne à se fixer **trois objectifs** :

- Renforcer l'attractivité du territoire européen pour encourager et maintenir les investissements et l'emploi en Europe ;

- Agir en faveur des intérêts économiques européens au-delà des frontières de l'Union pour garantir des conditions de concurrence équitables avec nos grands partenaires économiques ;
- Offrir aux entreprises les conditions pour qu'elles puissent investir dans les technologies bas-carbone en Europe pour réussir la révolution de la neutralité climatique à 2050 en intégrant toutes les politiques associées, notamment en matière d'environnement et de commerce.

Quelques grands dossiers européens pour l'Afep en 2020

- Green Deal : définir les moyens d'atteindre l'objectif de neutralité climatique d'ici 2050.
- Gouvernance durable : responsabiliser davantage les Conseils d'administration pour que les entreprises créent de la valeur de façon plus durable.
- Devoir de vigilance : responsabiliser les sociétés-mères par rapport à leur chaîne de valeur.
- Réforme de la politique de concurrence : adapter les règles à la digitalisation et à la concurrence des pays tiers.
- E-Commerce : protéger les droits de propriété intellectuelle sur les plateformes en ligne.



Nos interactions

Groupes de travail & consultations

- **Réunions / Dîners d'information des Présidents**

Jamie McCourt

Ambassadeur des États-Unis d'Amérique auprès de la République française et de la Principauté de Monaco

Jean-Michel Blanquer

Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Nicolas Sarkozy

Ancien Président de la République

Bruno Le Maire

Ministre de l'Économie et des Finances

Gérald Darmanin

Ministre de l'Action et des Comptes Publics

Franck Riester

Ministre de la Culture

Muriel Pénicaud

Ministre du Travail

- **Evènements publics**

LE TOP : le grand tête-à-tête des patrons pour la croissance – le 9 février 2019

Colloque Afep-Medef, sur les investissements directs étrangers – le 1^{er} octobre 2019

Conférence Afep-The Shift Project « Climate and energy scenario analysis » le 18 novembre 2019 à Bruxelles

ECONOMIE

• Réunions des entreprises avec les pouvoirs publics et des personnalités du monde économique :

Christel Colin, Directrice de l'INSEE

FISCALITE

• Réunions des entreprises avec les pouvoirs publics et des personnalités du monde économique :

Florian Colas

Conseiller fiscalité du Cabinet de

Gérald Darmanin

Edouard Marcus

Chef du service juridique de la DGFIP

Jean-Philippe Espic

Chef du Bureau Programmation et échanges internationaux, Service du Contrôle Fiscal à la DGFIP

Jérôme Fournel

Directeur Général de la Direction générale des finances publiques (DGFIP)

Rodolphe Gintz

Directeur Général des douanes

Antoine Magnant

Directeur Général Adjoint de la DGFIP

Marie-Christine Brun

Cheffe du service partenaire des entreprises et du Service de mise en conformité fiscale des entreprises (SMEC) de la Direction des grandes entreprises à la DGFIP

Valère Moutarlier

Directeur de la Fiscalité directe de la DG TAXUD de la Commission européenne

Réunions thématiques :

• Actualité

• Commissions fiscales : Panorama de l'actualité fiscale

- Enquête annuelle des prélèvements obligatoires supportés par les entreprises de l'Afep en 2018
- Projet de loi de finances pour 2020
- Colloque de l'Observatoire des conventions fiscales internationales avec l'administration fiscale

• Fiscalité des entreprises

- Fiscalité de la R&D : Pérennisation du crédit d'impôt recherche et panorama des redressements fiscaux
- Redevances de brevets et assimilés : position des entreprises sur les projets de commentaires administratifs
- Charges financières : position des entreprises sur les projets de commentaires administratifs
- Notion de taux de marché : position des entreprises sur des fiches de la DGFIP
- Fusions entre sociétés sœurs : proposition d'extension du régime fiscal de faveur
- TVA : audition par l'Inspection générale des finances sur la sécurisation du recouvrement de la TVA (paiement scindé de la TVA et facturation électronique)
- IFRIC 23 sur la comptabilisation des risques fiscaux : position des entreprises
- Notion de chiffre d'affaires : position des entreprises sur le projet de l'ANC
- Projet de loi sur la création d'une taxe sur les services numériques et modification de la trajectoire de baisse de l'impôt sur les sociétés

• Fiscalité des particuliers

- Domiciliation fiscale des dirigeants d'entreprises
- Prélèvement forfaitaire unique (PFU)

• Relations entre l'administration fiscale et les entreprises

- Relation de confiance : mise en œuvre et premier bilan

- Mesures de « moralité fiscale » : position des entreprises
- Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu : position des entreprises sur le projet d'instruction relatif aux sanctions

• Fiscalité européenne et internationale

- Travaux OCDE : position des entreprises sur le pilier 1 (nouvelles règles de répartition des bénéficiaires) et le pilier 2 (impôt minimum mondial)
- Conventions fiscales internationales : problématiques locales rencontrées par les entreprises
- Renégociation des conventions fiscales avec le Maroc et le Pérou : position des entreprises
- Etats et territoires non coopératifs : mise à jour de la liste française
- CBCR « fiscal » : problématiques rencontrées par les entreprises dans les pays tiers
- CBCR « public » : suivi et position des entreprises
- Problématique fiscale rencontrée avec la Pologne (création d'une retenue à la source en droit interne)

• Obligations déclaratives et recouvrement des impôts

- Déclaration des dispositifs fiscaux transfrontières à caractère potentiellement agressif (DAC 6) : position des entreprises sur les projets d'ordonnance, de décret et d'instruction
- TGAP : position des entreprises sur la réforme du recouvrement et du contrôle

DROIT DES SOCIÉTÉS, DROIT BOURSIER, GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONFORMITÉ

• Réunions des entreprises avec les pouvoirs publics et des personnalités du monde économique

Pascal Beauvais

Agrégé de droit privé et sciences criminelles - Professeur des Universités

Thomas Courbe

Directeur général des entreprises à l'administration centrale du ministère de l'Economie et des finances

Salvator Erba

Sous-directeur du contrôle de l'Agence Française Anticorruption (AFA)

Patrick Fiorani

Lead Analyst de Glass Lewis Europe

Cédric Lavérie

Head of French Governance Research de l'Institutional Shareholder Services (ISS)

Julie Maniac

Adjointe au chef du Bureau « Lutte contre la criminalité financière et sanctions internationales » à la Direction générale du Trésor

Florence Priouret

Direction des émetteurs, Division services, Industrie, distribution, haute technologie de l'AMF

Stéphane Taillepiéd

Responsable Corporate Engagement d'Amundi

Dan Toledano

Product Manager chez Euroclear

Vegard Torsnes

Head of Active Ownership chez Norges Bank Investment Management

Réunions thématiques :

• Droit des sociétés et gouvernement d'entreprise

- Ordonnance et décret sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées
- Dispositif de « say on pay » pour les sociétés en commandite par actions
- Lignes directrices sur les multiples de rémunération
- Modification par la loi PACTE du régime des conventions réglementées et courantes

- Guide méthodologique du traitement des votes en assemblée générale élaboré par l'AFTI (Réunions Afep/ANSA/MEDEF)
- Mise en œuvre et développement de VOTACCESS
- Mise en œuvre des nouvelles dispositions de la loi Pacte sur l'actionnariat salarié
- Activisme actionnarial
- Simplification du reporting extra-financier

• Droit européen

- Règlement européen sur les abus de marché
- Consultation de la Commission européenne sur les obligations des administrateurs et le gouvernement d'entreprise durable
- Guidelines de la Commission européenne sur les rémunérations des mandataires sociaux

• Conformité et protection contre les lois à portée extraterritoriale

- Programme de conformité - Respect des embargos
- Contrôles par l'AFA des dispositifs anticorruption
- Réforme de la loi de blocage

TRAVAIL, EMPLOI ET PROTECTION SOCIALE

• Réunions des entreprises avec les pouvoirs publics et des personnalités du monde économique :

Carine Chevrier

Déléguée Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle

Catherine Vieillard

Sous-Directrice des Lycées et de la Formation professionnelle

Réunion d'échange sur l'offre de service de l'APEC

Réunions thématiques :

- Bilan des ordonnances sur la négociation collective
- Réforme des retraites / Réunion d'échange sur l'emploi des seniors
- Ordonnance retraites supplémentaires
- Réforme de l'épargne retraite – Réunion avec le Trésor
- Impacts de la réforme des retraites pour les grandes entreprises
- Avant-projet d'ordonnance « Retraites chapeaux »
- Plan de mobilisation des entreprises en faveur de l'inclusion dans l'emploi
- Publication des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
- Modalités de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

FINANCEMENT DES ENTREPRISES

• Réunions des entreprises avec les pouvoirs publics et des personnalités du monde économique

Marie Seiller

Directrice des affaires comptables de l'AMF

Réunions thématiques :

- Présentation des facteurs de risque dans les documents de référence et prospectus
- Révision du règlement européen sur les abus de marché
- Retrait obligatoire et expertise indépendante
- Consultation sur la réforme des offres au public de titres financiers
- Consultation de l'AMF sur le Règlement prospectus
- Consultation du groupe d'experts de la Commission européenne (Technical Expert Group) sur la taxonomie
- Consultation de l'ESMA sur un projet de recommandations sur les prospectus

- Consultation de l'AMF sur sa doctrine en matière de prospectus
- Bilan de la réforme de l'audit légal
- Réunion sur les documents d'enregistrement et la présentation des risques
- Réunion d'échange avec l'ANC sur la réforme de la comptabilisation du chiffre d'affaires
- Consultation de l'ESMA sur le règlement européen sur les abus de marché
- Consultation de la Commission européenne sur la finalisation de BALE III

DROIT ECONOMIQUE

• Réunions des entreprises avec les pouvoirs publics et des personnalités du monde économique

Sophie Nerbonne

Directrice chargée de co-régulation économique à la CNIL

Guillaume Poupard

Directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)

Isabelle de Silva

Présidente de l'Autorité de la concurrence (ADLC)

Réunions thématiques :

• Numérique

- Numérique et accords de commerce
- Révision de la directive E-Commerce
- RGPD : relations responsable de traitement et sous-traitant
- RGPD : relations intra-groupe

• Délais de paiement

- Présentation d'un logiciel de gestion des délais de paiement
- Affacturage inversé collaboratif

• Propriété intellectuelle

- Projet d'ordonnance sur le droit des marques
- Propriété intellectuelle et négociations commerciales

• Consommation

- Projet de loi Economie circulaire / partie consommation

• Concurrence

- Concentrations - contrôles ex post
- Consultation de l'ADLC sur les concentrations
- Concurrence, subventions et accords de commerce
- Renforcement des pouvoirs des autorités de concurrence (Projet de loi audiovisuel)
- Opérations de concentrations européennes/ pouvoir d'évocation ministériel
- Politique européenne de concurrence
- Questionnaire de l'Assemblée nationale sur la politique européenne de concurrence
- Consultation de la Commission européenne sur les accords verticaux

ENVIRONNEMENT CLIMAT-ENERGIE

• Réunions des entreprises avec les pouvoirs publics et des personnalités du monde économique :

Jean-Baptiste Butlen

Sous-directeur à l'Aménagement durable au sein de la DGALN Démonstrateurs industriels pour la ville durable (DIVD)

Nathan Fabian

Rapporteur du groupe taxonomie du EU Technical Expert Group on Sustainable Finance, et Chief Responsible Investment Officer à UNPRI (United Nations Principles for Responsible Investment)

Alexander Farsan

Global Lead SBT WWF, Aurélie Pontal, Responsable de partenariats,

William Nait Mazi

Chargé de partenariats

Marie-Pierre Bousquet

Directrice Nature Finance du groupe Danone : démarche SBT « Science-Based Target » (SBT)

Edouard Fourdrin

Ingénieur Stratégie Carbone des Entreprises

Romain Poivet

Responsable Stratégies Carbone des Entreprises – Assessing Low Carbon Transition Initiative de l'Ademe sur la Présentation de la nouvelle norme ISO 14 064-1

Pierre Germain et Alexandre Bouchet

Associés de E-CUBE : Etat des lieux et perspectives en Europe et dans le monde des contrats d'achat d'énergie (PPA)

Jean Jouzel

Climatologue membre du Groupe intergouvernemental sur le climat (GIEC) et de l'Académie des Sciences

Pierre Larrouturou,

Economiste, Appel pour un pacte finance-climat européen

Julien Lefevre

Chercheur CIRED, thèse CIRED-ADEME sur les synergies entre économie circulaire et amélioration de l'efficacité énergie/ décarbonation

Thomas Lesueur

Commissaire général au développement durable du Ministère de la transition écologique et solidaire

Paul Benoist

du service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable : présentation de la nouvelle organisation du CGDD

Raffaele Mauro Petriccione

Directeur-Général de la Direction générale pour l'Action pour le climat de la Commission européenne,

Cyril Loisel

Chargé de mission au sein de l'Unité en charge des relations internationales, DG CLIMA, Commission européenne.

Colin Rodet

Directeur délégué Aménagement des territoires et relations avec les collectivités du Cerema,

Michel Salem-Sermanet

Directeur Général délégué d'Efficacity : Label ville durable et innovante

Claire Rosevègue

Adjointe au chef du bureau de la qualité de l'air de la DGEC,

Julie Langeron

Chargée de mission SEQE du même bureau

Frédéric Branger

Adjoint au chef du bureau marché carbone de la DGEC

Christelle Werquin

Déléguée générale de l'Association française pour l'hydrogène et les piles à combustibles (Afhyprac) : nouveaux engagements pour la croissance verte

• Présentation des Scénarios Energie Climat de :

- Michelin, par **Gaël Quéinnec**, Directeur de la Prospective

- Air Liquide, par **David Meneses**, Directeur Développement durable

- Airbus, de **Marc Hamy**, Vice President Corporate Affairs

- Total, par **Mathieu Soulas**, Vice-Président senior chargé de la Stratégie climat du Groupe et **Patrick de Decker**, Conseiller senior Changement climatique

- ExxonMobil, par **Filip Schittecatte**, Senior Energy Advisor

Réunions thématiques :

• Réunions changement climatique (ONU, UE, France)

• Climat et commerce : Taxe carbone aux frontières et autres outils

• Groupe d'experts techniques sur la finance durable

• Réunions plénières économie circulaire

• Discussions Afep/Medef/France Industrie sur l'étude Zéro nettes émissions 2050 d'EpE

• Directive ETS (Emission Trading Scheme - 2018/410)

• Comité de Pilotage de l'étude Afep/Shift Project sur les scénarios énergie

• Rencontre association Halte à l'Obsolescence Programmée sur économie circulaire

• Evaluation aides d'Etat environnement-énergie

• Evaluation de la directive sur les émissions industrielles (IED)

• Présentation aux parties prenantes des résultats du Shift Project pour l'Afep sur les scénarios énergie climat

• « Field testing » de la taxonomie européenne

• Lancement du comité de pilotage de l'étude commerce et climat

RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES**• Réunions des entreprises avec les pouvoirs publics et des personnalités du monde économique :****Patrick de Cambourg**

Président de l'Autorité des normes comptables (ANC) sur son rapport présenté au Ministre de l'Economie et des Finances « Garantir la pertinence et la qualité de l'information extra-financière des entreprises »

Steve Gunders

Interim-CEO du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) sur les référentiels sectoriels de reporting non-financier développé par le SASB

Bruno Humbert

Président-fondateur

Sophie Vannier

La Ruche (Réseau national d'incubateurs à impact sociétal) avec des études de cas présentées par Orange et Rexel

Pierre Maugery-Pons

Vice-Président du Club AMPERE

Ghislain Périssé

Head of Insurance Strategy EMEA, Schroeders sur les informations extra financières utilisées par les investisseurs et les sociétés de gestion dans le cadre de leurs politiques d'investissement ESG

Christine Valentin

Membre du Conseil d'Administration et Chief Operating Officer du World Ocean Council sur la finance et l'innovation dans l'économie bleue

Réunions thématiques :

• Simplification du reporting RSE

• Position Afep sur la taxonomie et les travaux du TEG

• Mise en œuvre effective des plans de vigilance : publication dans le rapport de gestion du compte-rendu

• Lignes directrices de la Commission européenne sur le reporting climat

• Convergence du reporting non financier sur le plan international (Corporate Reporting Dialogue)

• Écolabel européen pour les produits financiers de détail

• Consultation sur un Devoir de vigilance européen

• Coopération avec les entreprises (OIT)

• Présentation des travaux du GT Simplification du reporting RSE aux entreprises membres

• Field testing de la taxonomie

• Révision de la directive sur le reporting non financier (NFRD)

NEGOCIATIONS COMMERCIALES INTERNATIONALES**• Réunions des entreprises avec les pouvoirs publics et des personnalités du monde économique****Adeline Hinderer**

Cheffe de l'unité « Extrême-Orient » à la DG commerce

Christophe Kiener

Chef de l'unité « Services » de la DG commerce de la Commission européenne

Helena König

Directrice générale adjointe de la DG commerce

Julie Maniac

Adjointe au chef du Bureau « Lutte contre la criminalité financière et sanctions internationales »

Réunions thématiques :

• Négociations commerciales internationales

- Accords de commerce et climat
- Priorités des entreprises pour la nouvelle stratégie de la politique commerciale de l'UE
- Relations commerciales avec les Etats-Unis et la Chine
- Numérique et accords de commerce
- Investissements directs dans les accords de commerce et au sein du marché intérieur
- Propositions de l'Afep en vue d'un nouveau cadre de protection des investissements directs au sein du marché intérieur et modernisation de la charte de l'Energie
- Propriété intellectuelle et négociations commerciales
- Concurrence, subventions et accords de commerce
- Point géographique : relations commerciales avec les Etats-Unis, la Chine et l'Afrique
- Etude Afep / entreprises commerce et climat : réunion de lancement
- Mise en œuvre des accords de commerce
- Etude Afep / entreprises commerce et climat : deuxième réunion du groupe de pilotage

• Brexit

- Aspects douaniers liés au Brexit
- Etat des lieux sur le Brexit et les mesures d'adaptation
- Etat des lieux du Brexit
- Réunion d'état des lieux du Brexit (post-élections) et de préparation des négociations commerciales UE-RU

L'AFEP A BRUXELLES

• Réunions des entreprises avec les pouvoirs publics et des personnalités du monde économique

Cocktail réunissant les assistants parlementaires et les représentants des entreprises membres de l'Afep

Fabrice Dubreuil

Représentant permanent adjoint de la France auprès de l'Union Européenne

Olivier Guersent

Directeur-Général de la DG Stabilité financière, services financiers et Union des marchés de capitaux (DG FISMA)

Marja Rislakki

Représentante Permanente de la Finlande auprès de l'Union européenne

Directeur Général : François Soulmagnon
Assistante : Françoise Stephan - f.stephan@afep.com
Directeur : Stéphanie Robert
Assistante : Sylvie Bertaux - s.bertaux@afep.com
Conseiller du Président : Eudoxe Denis - e.denis@afep.com
Directeur des Affaires Fiscales : Laetitia de La Rocque - l.de.la.rocque@afep.com
Directrice adjointe des Affaires Fiscales : Amina Tarmil - a.tarmil@afep.com
Directrice du Service Juridique : Odile de Brosses - service.juridique@afep.com
Directeur des Affaires Financières : Le Quang Tran Van - affaires.financieres@afep.com
Directrice Affaires commerciales et propriété intellectuelle : Emmanuelle Flament-Mascaret - concurrence@afep.com
Directeur RSE et Affaires Internationales : Elisabeth Gambert - rse@afep.com
Directrice des Affaires Sociales : Julie Leroy - affaires.sociales@afep.com
Directeur Environnement, Energie et Climat : François-Nicolas Boquet - environnement@afep.com
Directeur Négociations Commerciales Internationales : Marc Poulain - m.poulain@afep.com
Directeur des Affaires Européennes et Responsable du Bureau de Bruxelles : Jérémie Pélerin - j.pelerin@afep.com
Directeur adjoint des Affaires Européennes : Justine Richard-Morin - j.richard-morin@afep.com
Policy Advisor : Alix Fontaine - a.fontaine@afep.com
Chef Economiste : Nicolas Ragache - economie@afep.com
Directrice du Développement : Laurence Ville - l.ville@afep.com
Directeur administratif et financier : Dominique Bricoteaux - d.bricoteaux@afep.com
Secrétariat Paris : Isabelle Duval ; Valérie Stefanidis ; Sandrine Tamby - p.secretariat@afep.com
Secrétariat Bruxelles : Catherine du Bus de Warnaffe ; Sylvie Lema - europe@afep.com
Moyens généraux & Services techniques : Vincent Timelli ; David Robles ; Hervé Ross - services.generaux@afep.com
Accueil : Nathalie Olivier - accueil@afep.com

Ont contribué à ce rapport :

Anna Casal, Hélène Dodin, Chantal Claude

Photos : Cyril Bruneau, Edouard Ducos, Bruagency



Ce document a été imprimé sur du papier recyclé.



Association française des entreprises privées

11 avenue Delcassé - 75008 Paris
+33(0)1 43 59 65 35

4-6 rue Belliard - 1040 Bruxelles
+32(0)2 219 90 20/ europe@afep.com

